



Extrait du Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet

<http://pierre-alainmillet.fr/Des-etudes-pour-faire-des-etudes>

Conseil de la Métropole du 30 Mai 2016

Des études pour faire des études ?

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 30 mai 2016

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Si nous comprenons la nécessité de faire appel à des compétences de haut niveau pour nous donner une véritable maîtrise d'ouvrage dans le développement de nos politiques numériques, on se trouve avec cette délibération dans un flou général d'études pour accompagner des études dont on se demande le rapport avec des opérations concrètes qui sont par ailleurs attendues. C'est notre première remarque. Nous avons une étude en cours pour un schéma directeur de l'aménagement numérique, et si nous comprenons bien, il s'agit de conduire des études qui permettront de mieux réaliser cette étude... d'un schéma directeur... qui proposera sans doute d'autres études... rendez-vous dans 10 ans comme dit la chanson.. Rappelons nous que nous avons délibéré fin 2015 pour une subvention de 30KEuros de la caisse des dépôts pour aider les études de ce schéma directeur qui devait être je cite, "soumis à l'approbation du Conseil métropolitain courant 2016, après concertation avec l'ensemble des acteurs, publics et privés du territoire."... il faudrait donc que la concertation commence...

D'autant que nous sommes en plein déploiement théoriquement de notre RIP par DSP confiée à la société Covage.. Ou en est-ton ? Les communes qui possèdent des fibres ont-elles été consultées, à quelles conditions le réseau DSP en cours de déploiement peut-il réutiliser des infrastructures communales ou intercommunales existantes ?... Les maires souhaitent toujours être informés de l'avancement du déploiement de la fibre en général, qui était annoncé en nous appuyant sur les conventions signées avec les opérateurs... heureusement que les nécessités de voirie, entre autres, font que les opérateurs parlent aux maires...

La deuxième remarque porte justement sur la place que les études sur une métropole numérique font aux... villes numériques. Problème bien entendu en lien avec la conception des rapports entre la métropole et les communes, et donc avec notre pacte de cohérence métropolitain, mais il est significatif que dans ce type de délibération, les communes ne soient pas citées... Pourtant, elles agissent dans ce monde numérique, elles développent des portails, des comptes familles, des paiements en ligne, et elles ont bien besoin d'une vision plus globale. Pour le coup, la métropole nous paraît tout à fait pertinente pour apporter une telle vision à condition bien sûr de prendre en compte les communes à la fois dans leur besoin et comme acteurs dans la validation de ces études.

Au total, près d'1 million d'euros sur 2 ans sur une situation aussi vague, nous nous abstiendrons Conseil